

Déclaration de conformité UE

La société

KOSTAL Solar Electric GmbH
Hanferstraße 6
79108 Fribourg-en-Brigau, Allemagne

certifie par le présent document que les onduleurs

PIKO 15, 17, 20 à partir du micrologiciel 5.0

visés par cette déclaration sont conformes aux normes et directives suivantes :

Directive 2014/30/UE Compatibilité électromagnétique

- EN 61000-3-11:2000 (papillotement)
- EN 61000-3-12:2011 (courants d'harmonique)
- EN 61000-6-2:2005/AC:2005 (immunité pour les environnements industriels)
- EN 61000-6-3:2007/A1:2011/AC:2012 (émission pour les environnements résidentiels)

Directive 2014/35/UE Matériel électrique pour basse tension

- EN 62109-1: 2010 (sécurité des convertisseurs de puissance utilisés dans les systèmes photovoltaïques - Partie 1)
- EN 62109-2: 2011 (Sécurité des convertisseurs de puissance utilisés dans les systèmes photovoltaïques - Partie 2)

Directive 2011/65/UE (RoHS) relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques

- EN IEC 63000:2018 Documentation technique pour l'évaluation des produits électriques et électroniques par rapport à la restriction des substances dangereuses

Cette déclaration est valable pour tous les exemplaires identiques de ce produit. Cette déclaration perd sa validité en cas de modification ou de raccordement non conforme de l'appareil.

KOSTAL Solar Electric GmbH – 26.10.2021


KOSTAL
KOSTAL Solar Electric GmbH
Hanferstraße 6
D-79108 Fribourg
Tel.: 0761-47744100
Fax: 0761-47744111

Frank Henn
(Gérant de société)



Dr. Armin von Preetzmann
(Directeur technique)

La présente déclaration atteste de la conformité aux normes susmentionnées, mais ne constitue pas une garantie des propriétés. Les consignes de sécurité indiquées dans la documentation produit fournie doivent être respectées !